



Prestone



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Holts Start Pilote Démarrage Moteur

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Holts Start Pilote Démarrage Moteur
Numéro du produit	HSTA0001A, 71011010022, 71011010033, 71011300048, 71011300033, 71011290002, HSTA0002A
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile.
--------------------------	---------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
--------------------------	--

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Numéro d'appel d'urgence national	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria) +32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium) +359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria) +38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia) +35722405611; cy-chemregistry@dli.mlsi.gov.cy (Cyprus) +420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic) +45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark) +372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia) +358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland) + 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France) +49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany) +302106479250; +302106479450; devxp.gcs@aade.gr, environment.gcs@aade.gr (Greece) +36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary) +354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland) +353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland) +390649906140; inscweb@iss.it (Italy) +371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia) +370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania) +320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg) +356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta) +31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands) +4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway) +48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland) +351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal) +40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania) +7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia) +421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia) + 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia) +34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain) +46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden) +44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)
--	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

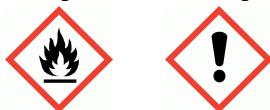
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
UFI	UFI: 9092-3587-X67H-K91S
Contient	OXYDE DE DIÉTHYLE, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, OXYDE DE DIISOPROPYLE, ACÉTONE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

OXYDE DE DIÉTHYLE		10-30%
Numéro CAS: 60-29-7	Numéro CE: 200-467-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119535785-29-XXXX
Classification Flam. Liq. 1 - H224 Acute Tox. 4 - H302 STOT SE 3 - H336		
BUTANE		5-10%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX
Classification Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas		

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane 1-5%		
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 931-254-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484651-34-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		
OXYDE DE DIISOPROPYLE 1-5%		
Numéro CAS: 108-20-3	Numéro CE: 203-560-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119548382-38-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336		
ACÉTONE 1-5%		
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Inhalation	Dépression du système nerveux central. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le rejet dans l'environnement.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage Distributeurs aérosol et briquets

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

OXYDE DE DIÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 400 ppm 1200 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 500 ppm 1500 mg/m³

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

OXYDE DE DIISOPROPYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 250 ppm 1050 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

OXYDE DE DIÉTHYLE (CAS: 60-29-7)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 308 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 616 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg bw/day Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 54.5 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 15.6 mg/kg bw/day Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 15.6 mg/kg bw/day
PNEC	eau douce; 2 mg/l eau de mer; 0.2 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 4.2 mg/l Sédiments (eau douce); 9.14 mg / kg poids sec de sédiments Sédiments (eau de mer); 0.914 mg / kg poids sec de sédiments Sol; 0.66 mg / kg de poids sec de sol

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS: 64742-49-0)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1286.4 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 837.5 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1066.67 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1152 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 178.57 mg/m ³
-------------	---

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

OXYDE DE DIISOPROPYLE (CAS: 108-20-3)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 850 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1700 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 121.4 mg/kg bw/day
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 151 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 302 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 43.1 mg/kg bw/day
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 43.1 mg/kg bw/day

PNEC	eau douce; 0.19 mg/l
	eau de mer; 0.019 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 37 mg/l
	Sédiments (eau douce); 2.79 mg / kg poids sec de sédiments
	Sédiments (eau de mer); 0.28 mg / kg poids sec de sédiments
	Sol; 0.47 mg / kg de poids sec de sol

ACÉTONE (CAS: 67-64-1)

DNEL	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 62 mg/kg/jour
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 186 mg/kg/jour
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 62 mg/kg/jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2420 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1210 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 200 mg/m ³

PNEC	eau douce; 10.6 mg/l
	eau de mer; 1.06 mg/l
	rejet intermittent; 21 mg/l
	Sédiments (eau douce); 30.4 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 3.04 mg/kg
	Sol; 29.5 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l	

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC; BASEOIL - U (CAS: 64742-52-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.73 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5.58 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.97 mg/kg bw/day
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.74 mg/kg bw/day

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Ether.
Point d'éclair	< 0°C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 36 %
Pression de vapeur	3500 hPa @ 20°C
Solubilité(s)	Non-miscible à l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	170°C

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 637.2 g/l de COV. Ce produit contient au maximum 92 % de COV.
-----------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
----------------------------	--

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts minéraux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Inhalation	Dépression du système nerveux central. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

OXYDE DE DIÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 200,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 20 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 97,0

Espèces Souris

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 97,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Aucune information requise.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux
Information du dossier REACH.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité maternelle: - NOAEC: 430 ppm, Inhalatoire, Rat Tératogénicité: - NOAEL: 500 ppm, Orale, Rat Tératogénicité: - NOAEL: 80 mg/kg/jour, Orale, Lapin

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

Organes cibles Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Toxicité aiguë - orale

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 16750 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3350 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 259354 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEC 31680 mg/m³, Inhalatoire, Souris

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEC 31680 mg/m³, Inhalatoire, Rat F1, F2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

OXYDE DE DIISOPROPYLE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 4600 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 64000 mg/m³, Inhalatoire, Singe

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL 1000 mg/kg/jour, Orale, Rat F1 Etude sur une génération - NOAEC 3560 mg/m³, Inhalatoire, Rat F0

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 1000 mg/kg/jour, Orale, Rat Toxicité pour le développement: - NOAEC: 1800 mg/m³, Inhalatoire, Rat Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

ACÉTONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 800,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 7 400,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 76,0

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux
Information du dossier REACH.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Narcotic effects

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC; BASEOIL - U

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 > 5 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL 1000 mg/kg/jour, Orale, Rat F0 Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité maternelle: - LOAEL: 125 mg/kg/jour, Orale, Rat Tératogénicité: - NOAEL: 2000 mg/kg/jour, Orale, Rat Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

OXYDE DE DIÉTHYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: 2840 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)
CL₅₀, 96 heures: 2560 mg/l, *Pimephales promelas* (Tête-de-boule)
CL₅₀, 14 jours: 2138 mg/l, *Poecilia reticulata* (Guppy)
CL₅₀, 96 heures: > 10000 mg/l, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin)
CL₅₀, 96 heures: > 10000 mg/l, *Menidia peninsulae* (capucette)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 24 heures: 165 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 72 heures: 100 mg/l, *Desmodosmus subspicatus*

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 5 minutes: 3536 mg/l, *Pseudomonas putida*
CE₅₀, 15 minutes: 5620 mg/l, Étude d'inhibition de la luminescence de *Photobacterium phosphoreum*
Cl₅₀, 15 heures: 17000 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques LOEC, 21 jours: > 100 mg/l, *Daphnia magna*

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 18.27 mg/l, QSAR

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 31.9 mg/l, QSAR

Toxicité aiguë - plantes aquatiques EL50, 72 heures: 13.56 mg/l, QSAR

Toxicité aiguë - microorganismes EL50, 48 heures: 15.81 mg/l, QSAR

toxicité aquatique chronique

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOELR, 28 jours: 4.089 mg/l, QSAR

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOELR, 21 jours: 7.138 mg/l, QSAR

OXYDE DE DIISOPROPYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 402 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 190 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
EC10, NOEC, 96 heures: 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: 2249 mg/l, Boues activées
EC10, NOEC, 3 heures: 370 mg/l, Boues activées

ACÉTONE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 5540 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 11000 mg/l, Poisson d'eau de mer
CL₅₀, 96 heures: 8300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 8800 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 7200 mg/l, Algues
NOEC, 96 heures: 430 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, NOEC, 30 minutes: 1000 mg/l, Boues activées

Toxicité aiguë - terrestre CL₅₀, 48 heures: 100-1000 µg/cm², Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 28 jours: 2212 mg/l, Daphnia magna

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC; BASEOIL - U

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
NOEL, 96 heures: 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques EL50, 48 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna
NOEL, 48 heures: 1000 mg/l, Daphnia magna
LL₅₀, 96 heures: > 10000 mg/l, Gammarus pulex
NOEL, 96 heures: 10000 mg/l, Gammarus pulex

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEL, 72 heures: 100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Toxicité aiguë - microorganismes NOEL, 4 jours: > 1.93 mg/l, Étude d'inhibition de la luminescence de Photobacterium phosphoreum
Données de références croisées.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEL, 21 jours: 10 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

OXYDE DE DIÉTHYLE

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité 98% 28 jours Rapidement dégradable

OXYDE DE DIISOPROPYLE

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

ACÉTONE

Persistance et dégradabilité 90 +/- 2.2%; 28 jours Rapidement dégradable

Stabilité (hydrolyse) La substance est facilement biodégradable.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC; BASEOIL - U

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données de test particulières disponibles.

Informations écologiques sur les composants

OXYDE DE DIÉTHYLE

Coefficient de partage log Pow: 1.05

OXYDE DE DIISOPROPYLE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 2.4

ACÉTONE

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC; BASEOIL - U

Coefficient de partage Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

OXYDE DE DIÉTHYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

OXYDE DE DIISOPROPYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ACÉTONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC; BASEOIL - U

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

Groupe d'emballage (ADN) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Législation UE

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.
 Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
 Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
 Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 GHS: Système général harmonisé.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
 UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.
Publié par	Regulatory Specialist
Date de révision	01/02/2022
Révision	9
Remplace la date	27/05/2021
Numéro de FDS	14751
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.